

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 87 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 9 Absent(s) : 3</i>
---	--	---

Date de convocation : 17 novembre 2020

Vote(s) pour : 91

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Lundi 23 novembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-11-23-CC-7 :

**Déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public des parkings Coislin (Metz), Maud'Huy (Metz), Belvédère (Montigny-lès-Metz) et Saint-Joseph (Montigny-lès-Metz).**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique notamment ses articles R. 2185-1 et R. 2185-2,

CONSIDERANT que Metz Métropole exerce la compétence relative aux "parcs et aires de stationnement" depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur son territoire, et la nécessité de renouveler le mode de gestion des parkings Coislin (Metz), Maud'Huy (Metz), Belvédère (Montigny-lès-Metz) et Saint-Joseph (Montigny-lès-Metz),

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 18 mars 2019 décidant de déléguer le service public pour l'exploitation des parkings Coislin (Metz), Maud'Huy (Metz), Belvédère (Montigny-lès-Metz) et Saint-Joseph (Montigny-lès-Metz) ; pour une durée de 10 années,

VU la consultation engagée par la Métropole le 29 mars 2019 et les publicités parues,

CONSIDERANT le souhait de la Ville de Metz de requalifier l'espace public sur le quartier Outre-Seille, et notamment au niveau de la place où se situe le parking Coislin,

CONSIDERANT la redéfinition du besoin exprimé par la Ville de Metz en lien avec la requalification de l'espace public dans le quartier où se situe le parking Coislin,

CONSIDERANT que la passation du contrat de concession entraverait toute possibilité pour la Ville de Metz de requalifier la place Coislin pendant la période de validité du contrat de concession, estimée à 10 ans, et en initiant un lourd programme de travaux et en figeant la destination du site Coislin,

CONSIDERANT la volonté de la Métropole de faire exploiter ces parkings sous la forme d'une prestation de service, via un marché public, et pour une durée moindre à celle d'une DSP,

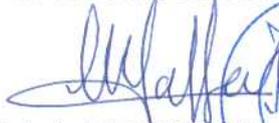
CONSIDERANT qu'une personne publique qui a engagé une procédure de passation d'un contrat de concession ne saurait être tenue de conclure la procédure,

DECIDE de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public pour motif d'intérêt général, au regard de l'évolution du besoin avec la requalification de l'espace public sur le quartier Coislin,

DECIDE d'acter le changement de mode de gestion prévu au sein de la délibération du Conseil

métropolitain en date du 18 mars 2019 pour permettre l'exploitation des parkings Coislin (Metz), Maud'Huy (Metz), Belvédère (Montigny-lès-Metz) et Saint-Joseph (Montigny-lès-Metz) au travers d'un ou plusieurs marchés publics de prestation de service.

Pour extrait conforme  
Metz, le 24 novembre 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20201123-2020-11-DC7-DE**

**Numéro de l'acte :** 2020-11-DC7  
**Date de décision :** lundi 23 novembre 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public des parkings Coislin (Metz), Maud'Huy (Metz), Belvédère (Montigny-lès-Metz) et Saint-Joseph (Montigny-lès-Metz)  
**Classification :** 1.2 - Délégation de service public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 26/11/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20201123-2020-11-DC7-DE  
**Document principal :** 99\_DE-7.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-LISTE ELUS votes.pdf

**Historique :**

25/11/20 18:10	En cours de création	
25/11/20 18:11	En préparation	Catherine DELLES
26/11/20 14:27	Reçu	Catherine DELLES
26/11/20 14:27	En cours de transmission	
26/11/20 14:29	Transmis en Préfecture	
26/11/20 14:31	Accusé de réception reçu	